

Appendice IV

Renouvellement de Stage Raté... : Fin 2019 :

HISTOIRE D'UN « LYNCHAGE » DE FIN D'ANNE

APRES UNE DERNIERE VISITE D'INSPECTION

«ASSEZ BIEN PASSEE » - LUNDI 20 MAI MATIN

MAIS MAL INTERPRETEE PAR LES ELEVES :

BIEN CONSCIENT DE «L' ADANDON » DE

L'AUTEUR PAR L'ADMIN DU COLLEGE !

RAPPORT I (déjà envoyé au Principal par email le jour même:Lundi 20 mai 2019):

Lundi 20 mai - Rapport d'exclusion de Charles Causse
Heure: 13H30-14H25

Charles était aujourd'hui au fond
(alors que le plan de classe le place au 1er rang)
puis, vers 14h15 il s'est autorisé à d'ouvrir un manga
pour se mettre à le lire en classe
alors que je me trouvais juste derrière lui par coïncidence,
Une telle attitude n'est pas acceptable

**[le comble de l'insolence,
qui annonçait pire :
à venir : Du vandalisme !
PROMU PAR EFFET DE GROUPE]**

Cordialement , L'auteur

RAPPORT II: écrit en différé & pas envoyé (mardi 28 mai)

Lundi 20 mai - Rapport d'incident
Heure: 13H30-14H25
Salle 210

Juste avant d'être exclu, Charles Causse a fait "du cinema"
(prétendant l'injustice, simulant l'acte de "pleurer")
A la fin de la séance, du tableau/bureau ou je rangeais mes affaires,
signait des carnets, je l'ai entrevu revenir dans la salle au fond, puis partir.
La classe était en train de sortir: il y avait du monde,
tous sont sortis très agité : il y a donc des temoins potentiels :
Plusieurs élèves sont d'ailleurs sortis en hurlant "Justice pour Charles"
Après le départ de tous, en rangeant la salle : la règle jaune était cassée.

COMMENTAIRE DE MA TUTRICE :
TU N'AS PAS DE PREUVEs DONC 'ON'
(L'ADMIN!) NE PEUT RIEN FAIRE !

*(EN FAIT J'AI EU CA TOUTE L'ANNEE... DEPUIS
QUE DES PETARD AVAIENT EXPLOSE
EN CLASSE EN NOVEMBRE 2018 : SOURCE
DU DENIGREMENT DE MON AUTORITE
PROFESSORALE : ON SE DEMANDE POURQUOI,
CE POURQUOI LES RAPPORTS SUIVANT, N'ONT
PAS ETE TRASMIS – TOUT ME DIT : A QUOI BON ?)*

RAPPORT III: écrit en différé & pas envoyé (mardi 28 mai)

Lundi 20 mai - Heure: 15H30- ~16H25

Lieu : en ville

Après une journée d'inspection,
donc d'un week end de travail
je décompressais en ville.

Un groupe mixte formé d'élèves de 502 et 503.

**Est resté assis sur des marches d'escalier et
ils ont passé ~1h à m'observer, voire,
me forcer de communiquer avec eux,
malgré mon désir clairement exprimé,
quand certains d'entre eux se sont approchés
en provoquant des dialogues non avendus
me contraignant d'essayer de leur dire d'aller ailleurs:
mon entourage ce jour là peut témoigner,
combien ce comportement harassant
les a aussi ennuyé.**

**LE COLLEGE FERME LES YEUX : IMPUNIS,
LES ELEVES PRATIQUENT SANS VERGOGNE,
UN HARCELEMENT DE GROUPE PARTOUT:**

RAPPORT IV: écrit en différé & pas envoyé (mardi 28 mai)

Jeudi 23 mai - Rapport d'incident

Eleve: Christophe Ferrer -Ouertani

Heure: 14H25 -15H20

**Christophe Ferrer est arrivé en classe avec une moustache
de Hitler dessiné au feutre sur le visage, littéralement,
pour dicter sa loi en classe.**

Je lui avait prévu de faire une réévaluation d'un contrôle mal fait pendant que d'autres faisaient de l'auto correction d'évaluations faites.

Il refusait toute forme de discipline, et il refusait de travailler outrageusement, c'est à dire, en montrant beaucoup de fierté, quand pour l'y inciter je jouais son jeu en le surnommant "Hitler".

J'EN AI BIEN EVIDEMENT PARLE EN SALLE DES PROFS, DANS UN CONTEXTE OU AUCUN SUPERIEUR NE M'ECOUTE AUCUNE REACTION ! D'UN FAIT QUI INSULTE LA LAICITE !

RAPPORT V: en différé (mardi 28 mai)

Jeudi 23 mai - Rapport d'incident - dispersion de groupe

Heure: 14H25 -15H20

Elevés impliqués: Valentino Vitulli, Margo Nancy, Adam Tarmouti et Milan Parek,

La diversion provocatrice de Christophe Ferrer a provoqué la dissipation de toute la classe déroutée en attisant l'insolence de plusieurs complices amusés - Valentino Vitulli, et Margot Nancy qui n'arrêtaient pas d'échanger de place et de circuler dans la classe sans autorisation: l'heure d'après, ils se sont tous deux absentés sans prévenir.

- Adam Tarmouti et Milan Parek, qui n'arrêtaient pas de faire de la mauvaise foi, malgré la honte de la tricherie d'Adam datant du matin.

***Temoins: toute la classe,
l'AVS de Lorenzo (Marianne)***

RAPPORT VI: en différé (mardi 28 mai)

Vendredi 24 mai - Rapport d'incident (suite de Jeudi)

Heure: 14H25 -15H20, en classe 503

*Elevés impliqués: Christophe Ferrer Milan Parek,
Valentino Vitulli, Margo Nancy*

Pour remédier à l'incident de Jeudi, j'ai fait un plan de classe totalemnt différencié, pour obliger, placés dans une même colonne dans ce plan de classe, [CAD tenter de mettre les entragés sous contrôle total !]

Christophe Ferrer & Milan Parek,
Valentino Vitulli & Margo Nancy,
Adam Tarmouti & Lorenzo Magnelli,
à travailler (en binômes) sur une réévaluation:

Seuls Adam Tarmouti et Lorenzo Magnelli ont coopéré
Les 4 autres (aucun rendu, aucune trace écrite),
ont continué le comportement de groupe
inacceptable et ingérable de la veille,
systématiquement (aidé par l'effet de groupe):
- refusant *tous* de travailler
- me provoquant *tous* avec des insolences répétées
- et des tenues postures incorrectes à recadrer
pendant toute l'heure, une attitude bien heureusement
contenue « géographiquement » par la mesure
draconienne prise ce jour là afin de mener
à bien la séance prévue en cours,
pour le reste de la classe.

***Témoins: toute la classe,
l'autre AVS de Lorenzo
(Je ne me souviens plus son nom)***

RAPPORT VII: en différé (mardi 28 mai)

Vendredi 24 mai - Rapport d'incident - Portes qui s'ouvrent
Heure: 14H25 -15H20 , en classe 503
puis, recidive de 14H25 à15H20 en classe en classe 502
Eleve : Ruben Olmédo et complices de la classe 503

**D'abord, Ruben s'est incrusté dans la classe de 503
en début de cours et j'ai eu du mal à le faire sortir.
[reproduction d'un pb survenu en Novembre...]**

Pendant cette séance la porte a été ouverte a grande volée
intempestivement , et cela plusieurs fois.

L'heure d'après, dans la classe de 502 cette fois-ci,
le même incident s'est reproduit plusieurs fois encore.
A la première, ce cette recidive, Ruben a hurlé en les dénonçant donc
comme complice possibles : "Eh Valentino! Margot !"
signifiant aussi que ce dérangement
(et par extension, tous les dérangements de la semaine
dans mes deux classes) sont tous fait en connivence.

**[C'était meme pire : le GROUPE DE HARCELEURs
utilisaient des COMPLICES PERTURBATEURS NOTOIRES
d'autres classes comme Thomas Lacroix et Adrien Durandau]**

RAPPORT VIII (déjà envoyé par email, le 24 mai):

Vendredi 24 mai – Exclusion Ruben Olmedo

Heure: 14H25 -15H20 , en classe 503

puis, récidive de 14H25 à 15H20 en classe en classe 502

Eleve : Ruben Olmedo et complices

J'ai placé 6 personnes en réévaluation en binôme, dont Ruben et il a passé au moins 20 min à saisir toute opportunité pour interrompre la séance en cours et s'appuyer sur les autres dans le même cas que lui, pour perturber.

Je l'ai bien prévenu qu'il risquait l'exclusion, avant de la prononcer.

Cordialement , L'auteur

[Ruben pratiquait du Harcelement Ultra Severe en fin d'année, venant me toiser au plus près du corps, pour me provoquer à le repousser donc à le « toucher» SYSTEMATIQUEMENT Cela a crée une course poursuite jusque dans la cours de récré, la Principale, témoin disant : « on va pas faire d'enquete » !]

RAPPORT IX: en différé (mardi 28 mai)

Mardi 28 Mai - Rapport d'incident -

Heure: 7H00

Hors-classe : à la maison

[cad totalement désemparé !!!]

Après mure réflexion, je demande donc a titre personnel, mais pour traiter un problème en fait impersonnel, de comment sans plus aucun contrôle **(comme l'illustre le comportement de Christophe),** une perception manifestement faussée de ma personne, qui conduit à une absence totale de respect de la part d'un certain profil d'élèves complices, listés dans ces rapports, m'empêche d'assurer toutes mes missions/compétences ,en classe. Autrement dit, je demande à ce que soit clarifié qui, en conséquence, s'autorise même à me harceler dans la rue (rapport III), se faisant ainsi hors l'école, miroir d'un harcèlement de Groupe dont toute mes Classes sont victimes, au final ?

Références – pour aller plus loin:

Eduscol : [Le Devoir de Memoire au Collège](#)

[Article R645-1 \(Modifié par Décret n°2010-671 du 18 juin 2010 - art. 4\)](#)

[Article L141-5-1 et Le B.O relié au port de signes ostentatoires / respect de la Laïcité :](#)

Pour éviter toute procédure mais plutôt, s'inspirer d'un problème je pense de nature similaire,

Christophe posait un problème LEGAL EXTREMEMENT SERIEUX!

& ces textes recommandent tous la médiation avant toute procédure disciplinaire ! Exactement, Ce qui se fait pas d'Experience au Collège !

Chaville, le 06/08/2018

Le principal

à Madame PROF-ETHIC

OBJET : Cahier de classe
lundi 12/08
Madame, à 14h30

Je souhaite vous rencontrer
Vous pouvez prendre rendez
vous auprès de
Sautaud